Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200950-20251204-25_12_008-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
25 - DOUBS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 9 |
| • votants | 9 |
| • absents | 2 |
| • exclus | 0 |

**Date de convocation :**
28 novembre 2025

**Date d'affichage :**
09 décembre 2025

**Objet**
Vote du taux de fongibilité

De la commune LANDEBAERON

Séance du 04 décembre 2025 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

TONDEREAU Sébastien

Étaient présents :
AUBRY Gwénaëlle, LEBEAU Emmanuelle, LE MOAL Françoise, MALCAVET Patrice, O'CONNOR Nathalie, PIRIOU Olivier, RAMMELOO Pauline, BALLARD Ronan
Procuration : LE MOAL Françoise à Sébastien TONDEREAU
Absents : TANGUY Kévin, DECERPRIT Michel.

Secrétaire de séance :

AUBRY Gwénaëlle

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur le taux de fongibilité en fonctionnement qu'en investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section pour 2026. Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits entre chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement dans la limite des 7.5 % de dépenses réelles de la section.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 09 décembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait LANDEBAERON, le 09 décembre 2025

Le Maire

MAIRIE DE LANDEBAERON
22 (Côtes-d'Armor)